



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

Ce document a été numérisé par le **CRDP de Bordeaux** pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.

Campagne 2010

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR
GEOMETRE-TOPOGRAPHE**

SESSION 2010

**Épreuve Professionnelle à Caractère Juridique (E5)
Droit Professionnel (unité U51)**

SUJET

Matériel autorisé fourni par le candidat :
Matériel usuel de dessin

Code civil autorisé

CONSEILS AUX CANDIDATS

- Les 3 parties sont indépendantes.
- Répondre aux questions en respectant la numérotation. Si une réponse à une question n'est pas donnée, porter le numéro et laisser un intervalle vierge.
- Toutes les réponses doivent impérativement être justifiées dans la copie d'examen : explications claires et concises, documents utilisés, ...
- Soigner la présentation, elle est prise en compte dans la notation.
- **Il est rappelé qu'aucune indication permettant l'identification de la copie (nom, lieu, commune, ...) ne doit apparaître sur la copie et les documents réponses.**

B.T.S. GEOMETRE-TOPOGRAPHE	SESSION 2010		
Sujet E5 : Epreuve Professionnelle à Caractère Juridique		GTDROP	
Unité U 5.1 : Droit professionnel	Durée : 2h	Coef : 2	Page 1/8

SOMMAIRE DU SUJET

Le sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

Conseils, sommaire, barème de notation et temps conseillé

Énoncé des questions

Document n°1 : extrait cadastral

Document n°2 : projet de division de la parcelle 31

Document n°3 : extrait de carte communale

Document n°4 : extrait cadastral section B9

1 et 2

3 et 4

5

6

7

8

DOCUMENTS A RENDRE AVEC LA COPIE D'EXAMEN

Document n°1 : extrait cadastral complété

BAREME ET TEMPS CONSEILLE

Lecture des documents :	10 mn	
1 ^{ère} partie :	45 mn	16 points
2 ^{ème} partie :	35 mn	14 points
3 ^{ème} partie :	30 mn	10 points
	120 mn	40 points

Référentiel du BTS :

C1.1. S'informer

C1.1.1. Rechercher des informations

C1.1.2. Décoder des informations juridiques et techniques

C1.1.3. Classer et exploiter une documentation

B.T.S. GEOMETRE-TOPOGRAPHE

SESSION 2010

Sujet E5 : Epreuve Professionnelle à Caractère Juridique

GTDROP

Unité U 5.1 : Droit professionnel

Durée : 2h

Coef : 2

Page 2/8

QUESTIONS

PREMIERE PARTIE : ANALYSE DU PLAN CADASTRAL

Vous êtes employé d'un cabinet de géomètre-expert. Un dossier est ouvert sur la commune de FRESNES AU MONT (Meuse) et vous venez d'imprimer l'extrait cadastral depuis Internet (document n°1 page 5). Vous faites équipe avec un nouveau stagiaire qui vous pose des questions en rapport avec le plan cadastral.

- 1.1 Quelle est la section de l'extrait cadastral ?
- 1.2 Que pouvez vous affirmer concernant cette section ? Quelles sont les caractéristiques de ce type de plan ? Par qui est il établi ?
- 1.3 Expliquez brièvement les principales caractéristiques d'un tel aménagement en milieu rural.
- 1.4 La section voisine se nomme B9 (document n°4 page 8). Quelles sont les caractéristiques de ce type de plan ? Pourquoi cette section ne fait elle pas partie de l'aménagement ?
- 1.5 Les valeurs d'échelles d'origine et d'édition sont différentes. Pourquoi ?
- 1.6 Expliquer à quoi correspondent les mentions « la colinette » et « la vieille vigne » ?
- 1.7 A quoi correspond la limite nord de la parcelle 31 ?
- 1.8 A quoi correspond le trait interrompu à l'intérieur de la parcelle 31 ? et les mentions a et b ? Pourquoi ces mentions sont elles nécessaires au cadastre ?
- 1.9 Les parcelles 17 et 48 appartiennent au même propriétaire. Quel nom donne t'on à l'ensemble de ces deux parcelles ?
- 1.10 Que peut on dire de la nature de la limite entre les parcelles 19 et 47 ?
- 1.11 Rue du Chaufour, en face de la parcelle 41, on trouve le numéro 5. A quoi correspond il ?
- 1.12 La parcelle 31 est desservie au sud par un chemin rural. Quel est sa définition juridique ? Citer une autre voie à usage agricole.
- 1.13 La parcelle 31 est desservie au nord par le ruisseau non domanial de la Source. Où se situe la limite nord réelle de cette propriété ?
- 1.14 Repasser, en vert sur le document 1, les limites cadastrales de la parcelle 6.

DEUXIEME PARTIE : DIVISION DE LA PARCELLE 31

Le propriétaire de la parcelle 31 souhaite créer 4 parcelles à bâtir conformément au projet de division présenté sur le document n°2 page 6. Il est précisé que le terrain n'est pas situé dans un site classé ou dans un secteur sauvegardé.

- 2.1 S'agit-il d'un lotissement ? Pourquoi ?
- 2.2 Quels sont les documents et autorisations **obligatoires** pour mener à bien cette division ? Pour chacun d'eux, vous apporterez les justifications nécessaires.

B.T.S. GEOMETRE-TOPOGRAPHE		SESSION 2010	
Sujet E5 : Epreuve Professionnelle à Caractère Juridique		GTDROP	
Unité U 5.1 : Droit professionnel	Durée : 2h	Coef : 2	Page 3/8

Fresnes au Mont est une commune rurale. Le conseil municipal a néanmoins souhaité la doter d'une carte communale, dont un extrait vous est présenté document n°3 page 7.

2.3 Quels sont les objectifs d'un plan local d'urbanisme ? Pourquoi un PLU n'aurait il pas été approprié pour cette commune ?

2.4 Quels sont les objectifs d'une carte communale ? Quels sont les deux documents qui la composent ? Quelle est l'utilité de cet outil d'aménagement pour la mairie ?

2.5 Sur le document n°3 page 7, que veulent dire les lettres « C » et « N » ?

2.6 Reporter sur le document n°1 page 5, pour la parcelle 31, la limite entre les zones C et N en bleu, ainsi que le périmètre nouvellement bâti en rouge.

2.7 Le projet de division, tel qu'il vous est présenté, a t'il une chance d'aboutir ?

2.8 En l'absence de règlement d'urbanisme, comment pourront être situées les constructions par rapport aux limites ?

TROISIEME PARTIE : MITOYENNETE ET SERVITUDES

Pour toutes ces questions, il vous est demandé de **justifier vos réponses à l'aide du code civil.**

Le maire de la commune de Fresnes au Mont profite de votre présence lors du levé de la parcelle 31 pour vous poser des questions relatives à des problèmes de voisinage de ses administrés. (document n°4 page 8)

3.1 Le propriétaire de la parcelle 2131 souhaite construire et venir s'appuyer sur le bâtiment de la parcelle 1219. Le propriétaire de la parcelle 1219 s'y oppose. En a t'il le droit ?

3.2 Le propriétaire de la parcelle 2150 est aussi propriétaire des parcelles 2149 et 1232. Ce dernier a pris l'habitude, suite à un accord oral avec l'ancien propriétaire de la parcelle 1226, de passer sur cette parcelle 1226 pour accéder directement à la rue du Chauffour. Le nouveau propriétaire de la parcelle 1226 peut il s'opposer à ce passage ? Pourquoi ?

3.3 Les parcelles 2153 et 2154 résultent de la division de la parcelle 1164. Quelles solutions le propriétaire de la parcelle 2153 a t'il pour désenclaver sa parcelle ?

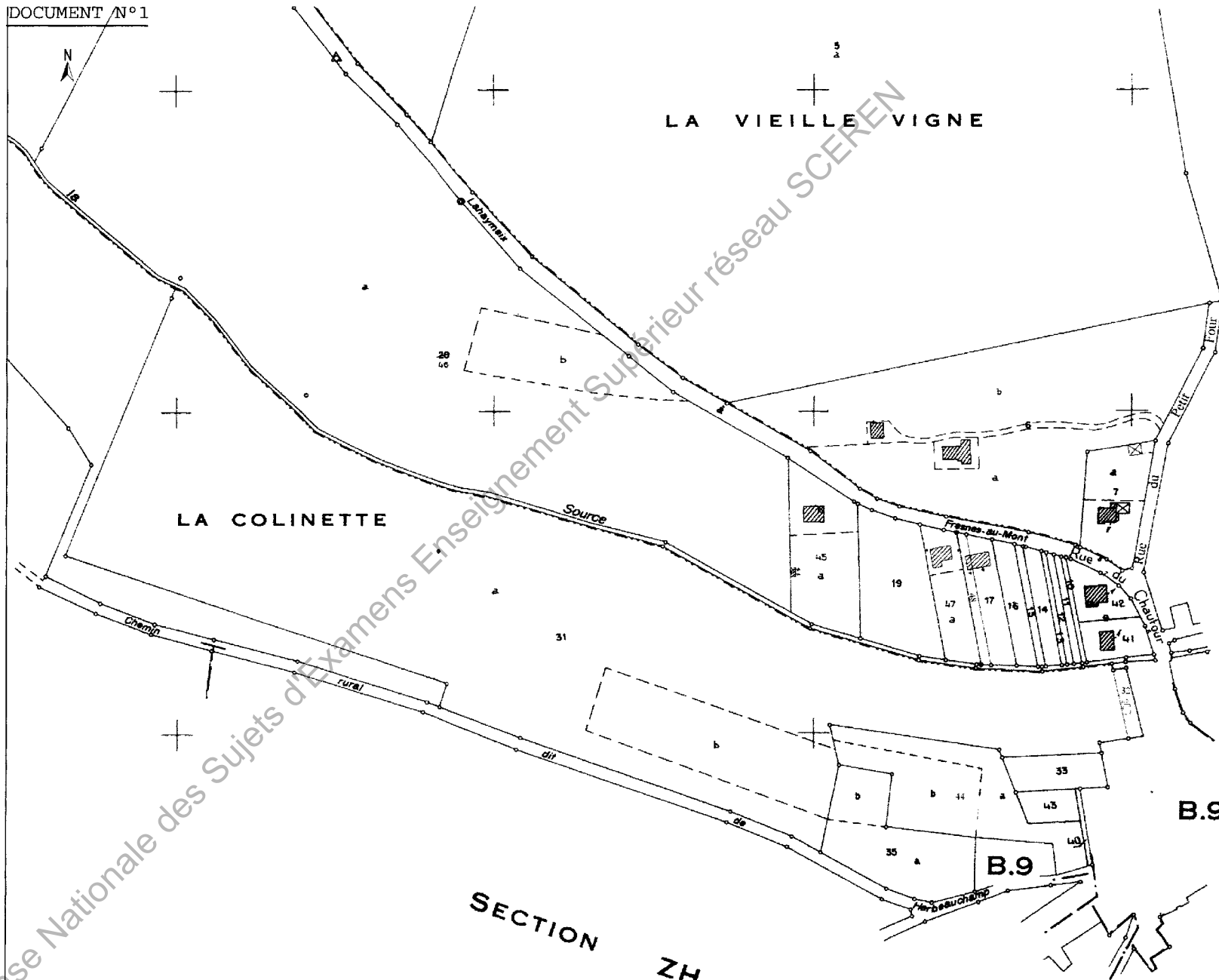
3.4 Les nouveaux propriétaires de la parcelle 1216 ont découvert en lisant leur acte de vente qu'une servitude de surplomb du toit du bâtiment 1215 grevait leur parcelle. Cette servitude a t'elle pu être acquise par prescription trentenaire ? Pourquoi ?

B.T.S. GEOMETRE-TOPOGRAPHE	SESSION 2010		
Sujet E5 : Epreuve Professionnelle à Caractère Juridique	GTDROP		
Unité U 5.1 : Droit professionnel	Durée : 2h	Coef : 2	Page 4/8

FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

DOCUMENT N°1



Département :
MEUSE

Commune :
FRESNES AU MONT

Section : ZA

Échelle d'origine : 1/2000

Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 12/02/2009
(fuseau horaire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SAINT-MIHIEL

Cet extrait de plan vous est délivré par :

B.T.S. GÉOMÈTRE-TOPOGRAPHE

SESSION 2010

Sujet E5 : Épreuve Professionnelle à Caractère Juridique

GTDROP

Unité U 5.1 : Droit professionnel

Durée : 2h

Coef : 2

Page 5/8

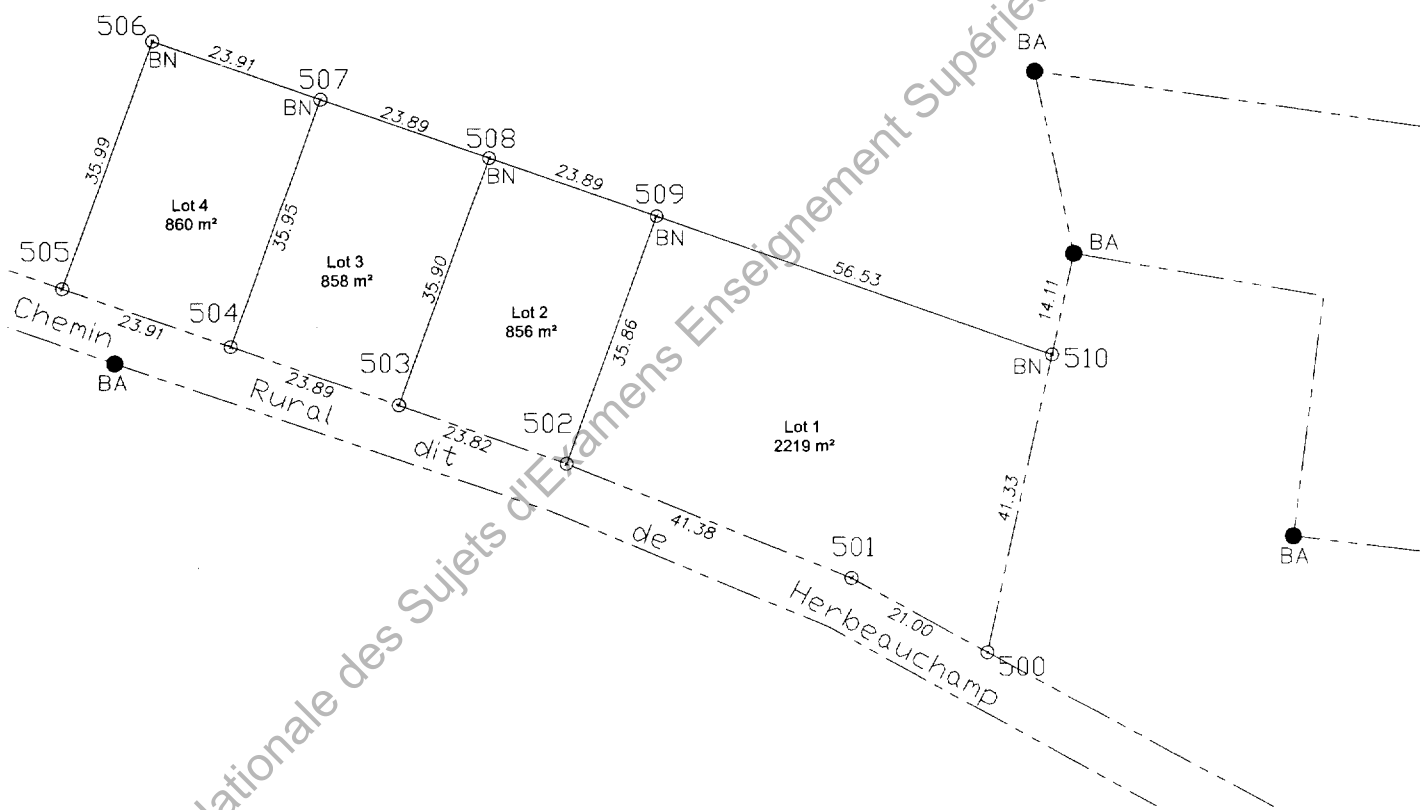
7 000

17 200

27 400

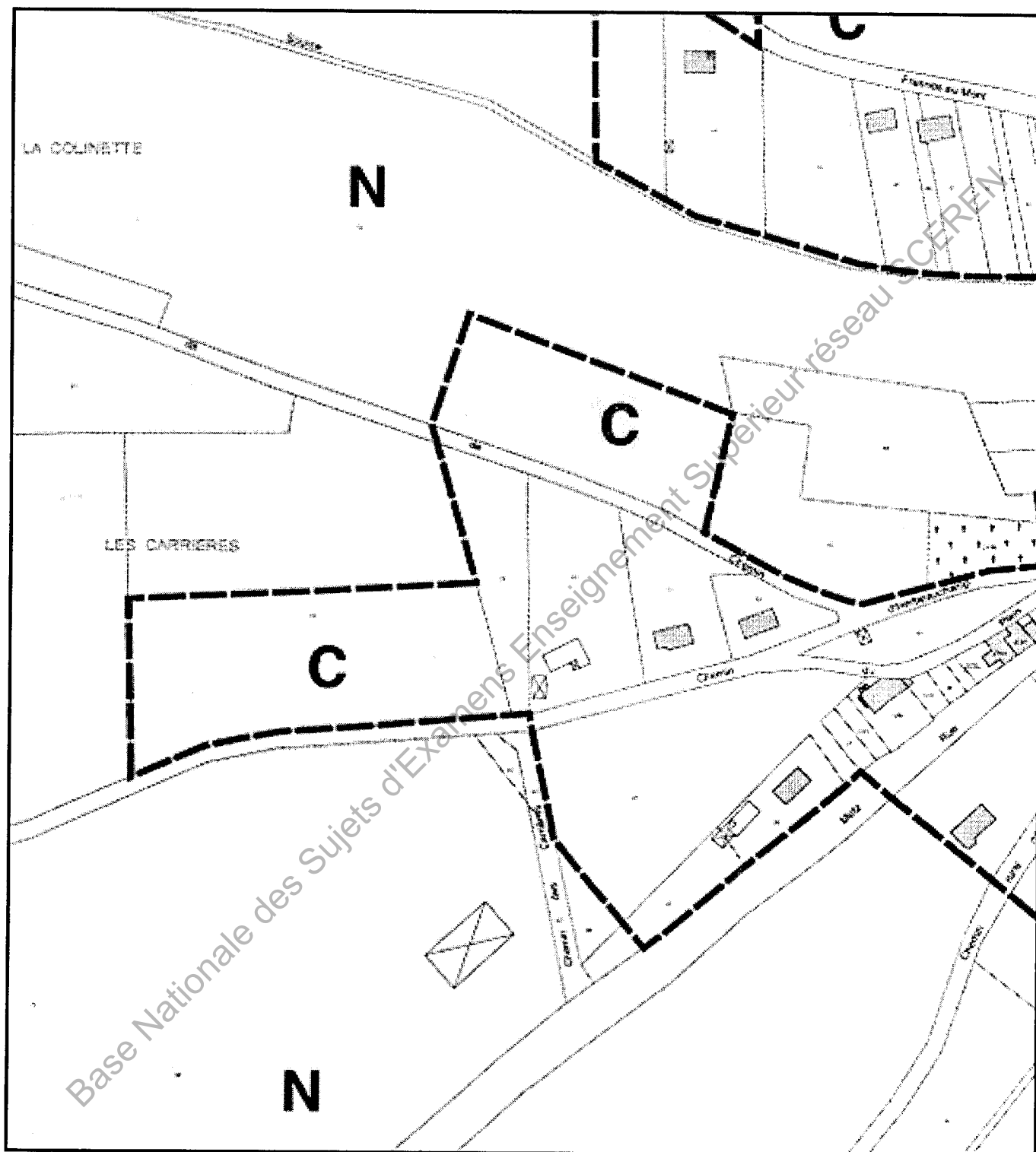
PARCELLE ZA 31
PLAN DE DIVISION

ECHELLE 1/1000



Base Nationale des Sujets d'Examens Enseignement Supérieur réseau SCEREN

B.T.S. GEOMETRE-TOPOGRAPHE		SESSION 2010	
Sujet E5 : Epreuve Professionnelle à Caractère Juridique			GTDROP
Unité U 5.1 : Droit professionnel	Durée : 2h	Coef : 2	Page 6/8

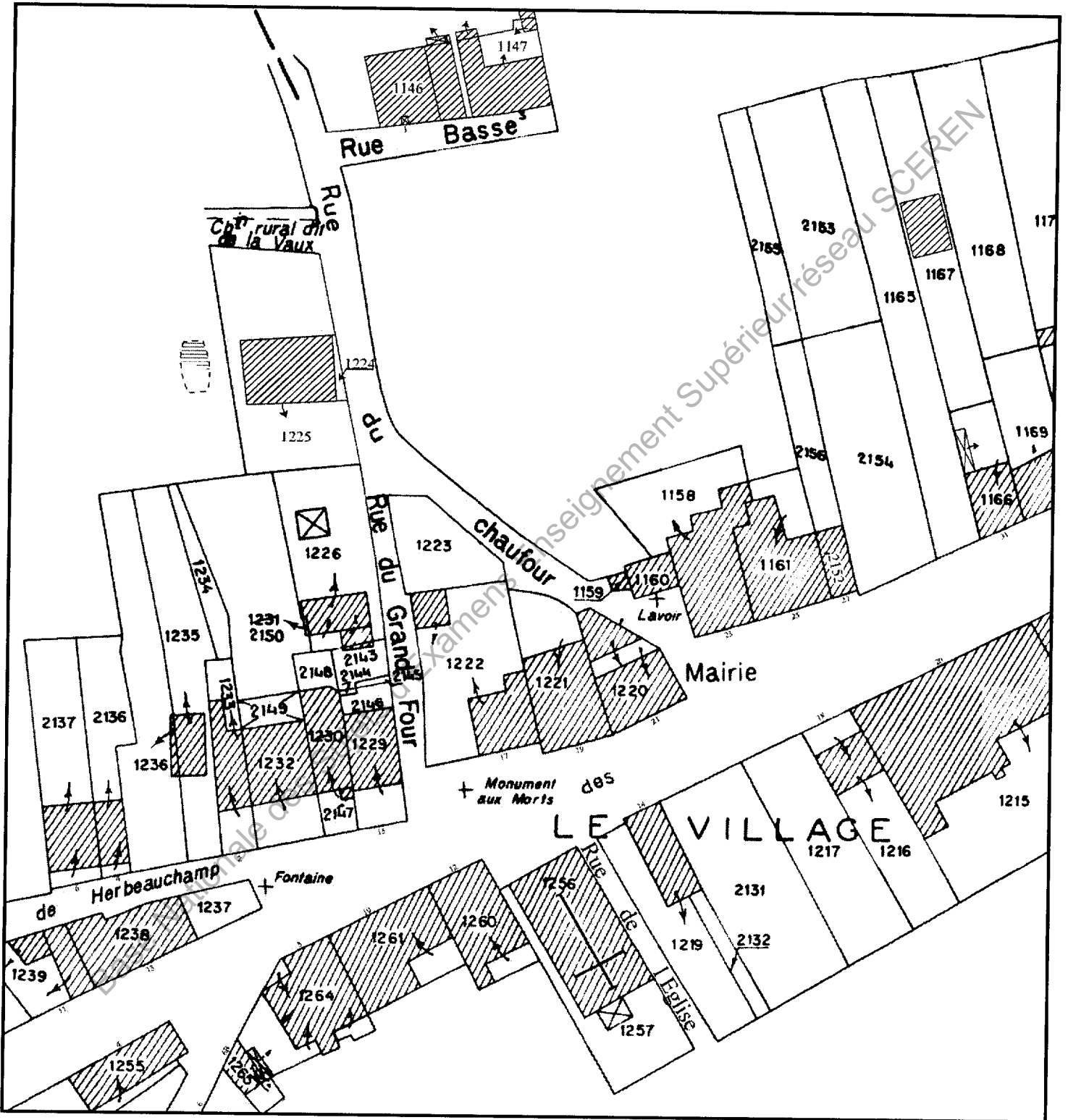


B.T.S. GEOMETRE-TOPOGRAPHE		SESSION 2010	
Sujet E5 : Epreuve Professionnelle à Caractère Juridique			GTDROP
Unité U 5.1 : Droit professionnel	Durée : 2h	Coef : 2	Page 7/8

DOCUMENT N°4

EXTRAIT CADASTRAL – SECTION B9

ECHELLE D'EDITION : 1/1000 (échelle d'origine 1/1250)



B.T.S. GEOMETRE-TOPOGRAPHE		SESSION 2010	
Sujet E5 : Epreuve Professionnelle à Caractère Juridique		GTDROP	
Unité U 5.1 : Droit professionnel	Durée : 2h	Coef : 2	Page 8/8